

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet :** Demande de subvention au titre du Dispositif 207 « Amélioration des conditions des éleveurs en espace pastoral » - PROGRAMME REGIONAL FEADER 2023-2027 AUVERGNE RHONE ALPES

**Unité pastorale Paccot La Métralière « Rénovation atelier de fabrication et création d'une cave d'affinage »**

Le « **Vendredi 24 Février 2023 à 14h15** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présentes :** Christian ANSELME, Anne LEVET, Mathieu MICHEL, Jean Yves ABBE DECARROUX, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN, Michel BASTARD

**Quorum atteint.**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Anecy  
Romane SEGUIER, chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

---

Monsieur le Président ainsi que la SEA 74 présentent le projet de rénovation de l'atelier de fabrication et la création d'une cave sur **l'unité pastorale Paccot La Métralière.**

Le bâtiment d'alpage Paccot La Métralière nécessite des travaux de rénovation de l'atelier de fabrication existant (agrandissement de la salle de fabrication actuelle, installation du séchoir dans la cave d'affinage actuelle, reprise des carrelages) et la création d'une nouvelle cave d'affinage en prolongement du bâtiment existant avec avancée permettant de maintenir au frais l'entrée de la future cave.

Monsieur le Président indique que le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à **91 000 euros HT, assistance SEA 74 comprise** pour laquelle l'AG de l'AFP souhaite solliciter une aide financière au titre du dispositif 207 du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 70% des dépenses éligibles.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :***

1. Approuve le programme de travaux pour un montant prévisionnel de 91 000 € HT,
2. Sollicite auprès de l'Europe, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie une subvention à hauteur de 70% des dépenses éligibles
3. S'engage à respecter le règlement financier du FEADER 2023-2027
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins cinq ans,

7. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme  
**Le Président de l'A.F.P.**  
**Christian ANSELME**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.